



REGLEMENT DE CONSULTATION

1) Administration contractante :

Lycée polyvalent LOUIS DE FOIX 4, avenue Jean
Rostand - 64100 Bayonne

Tel : 05 59 63 31 10

Représenté par son chef d'établissement, Madame Marie-Anne BUTTAZZONI, Provisseure

2) Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un séjour pédagogique en Irlande du **dimanche 9 mars au vendredi 14 mars 2025 inclus.**

Le prestataire assurera le transport, l'hébergement avec repas, l'accès aux différents sites visités, les cours d'anglais tel que définis dans le cahier des charges.

3) Critères d'attribution des offres :

Le marché sera attribué en fonction des critères suivants :

- Prix : 40%
- Qualité du programme et des conditions de transport, d'hébergement et de restauration : 50%
- Conditions de report ou d'annulation : 10%

4) Modalités de remise des offres :

Le candidat présentera une offre avec le prix par personne et toute la documentation jugée utile à la présentation des offres.

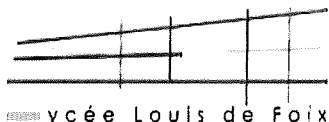
L'offre sera déposée sur la plateforme AJI : <http://site.aji-france.com>

Il est demandé aux candidats de s'identifier sur la plateforme de dématérialisation dès le retrait du règlement de consultation afin de pouvoir être tenu informé des modifications et des correspondances relatives au dossier, notamment les réponses aux questions posées et erratum.



académie
Bordeaux

Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



5) Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard le lundi 21 octobre 2024 à 15h une demande écrite sur la plateforme MAPA du site AJI. Une réponse sera alors adressée, par voie électronique, à tous les candidats destinataires des documents de la consultation, au plus tard le mardi 22 octobre à 16heures30.

6) Date limite de remise des offres :

Le dépôt des candidatures doit impérativement intervenir **avant le 30 octobre 2024 à 17h00**. Toute candidature reçue au-delà de cette date sera rejetée. Le candidat s'engage à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement, visites...) jusqu'à la date de notification du marché. Aucun marché ne pourra toutefois être notifié avant que l'acte du Conseil d'Administration autorisant le chef d'établissement à le faire ne soit exécutoire.

7) Contenu des offres :

- > Ce règlement de consultation dûment signé et paraphé
- > l'annexe n°1 - Acte d'engagement dûment datée et signée
- > l'annexe n°2 – Acceptation du règlement de consultation et déclaration sur l'honneur datées et signées
- > l'annexe n° 3 - le cahier des charges dûment signé et paraphé
- > tout autre document jugé utile par le candidat.

8) Contenu et forme des prix :

- Forme des Prix

Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix pourra apparaître sur le bordereau de décomposition du prix global et forfaitaire joint à l'acte d'engagement.

- Contenu des Prix :

Le prix indiqué de l'offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant a minima l'ensemble des prestations demandées.

Le coût unitaire par élève est demandé, en cas de modifications des effectifs à la hausse.

Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges Escales, parafiscales, taxes et autres afférentes aux prestations.

Les prix sont fermes et non actualisables

9) Délai et mode de règlement :

Conditions de règlement :

Le mode de règlement partiel définitif (après service fait) intervient par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture), cf. article 92 du code des marchés publics.

- . En aucun cas les acomptes avant service fait ne pourront dépasser 70 % du montant global de la prestation.
- . Le dernier versement (30% minimum) sera effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou séjour
- . Les factures seront établies en un original et versées sur Chorus Pro et porteront les mentions légales.
- . Les règlements s'effectuent par virement administratif (virement SEPA)
- . Le comptable assignataire est Madame l'Agent comptable du Lycée Cassin de BAYONNE

Délai de paiement

Le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture, si le service fait peut être constaté (prestation effectuée en totalité etc.) cf. art. 22 du décret n°2008-1355 du 9 décembre 2008 modifiant l'article 98 du code des marchés publics

10) Droit, langue et monnaie :

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

A Bayonne
Le 10/10/2024

Le Pouvoir adjudicateur, La
Provisseure,
Marie-Anne BUTTAZZONI

